

la mort du testateur, car les intérêts de la somme dont la restitution est réclamée, ne doivent courir, dans ce cas-là, que du jour où la demande est formée.

Le tribunal après avoir entendu les avocats des parties, a renvoyé à huitaine pour entendre les conclusions du ministère public sur cette curieuse affaire qui semblait avoir lassé toute curiosité et qui se représentait tout à coup avec des questions juridiques d'une incontestable gravité.

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 25 mai 1863.

L'animation électorale est de plus en plus intense à Paris. Hier et aujourd'hui, les maires ont été littéralement assiégés par des groupes d'électeurs venant relire leurs cartes d'admissions aux scrutins. Dans les rues, sur les boulevards, on s'assemble autour des affiches pour les lire et les discuter, non parfois sans véhémence, mais avec un respect réciproque des préférences ou des répugnances manifestées. Que cette attitude continue, et l'élection qui se prépare honorerait la dignité que l'indépendance du suffrage universel.

Il est arrivé hier à Paris, dit-on, des dépêches de Saint-Petersbourg beaucoup plus favorables que les précédentes à l'ouverture des négociations ayant pour but l'affranchissement de la Pologne.

Les avis des départements sont contradictoires. Tandis que, d'une part, on présente les candidatures d'opposition, comme devant échouer irrésistiblement, d'autres correspondances affirment que les compétiteurs non recommandés par l'administration ont toute chance de réussite.

La Belgique est comme nous dans une période de fièvre électorale. La moitié de la Chambre des représentants sera, aux termes de la constitution, renouvelée le 9 juin.

La lutte, dit une correspondance, sera vive et s'engage avec une ardeur inusitée sur tous les points, mais plus particulièrement dans l'arrondissement d'Anvers.

La manière dont on a appliqué les lois relatives aux servitudes militaires a fait perdre au ministère tout crédit dans cet arrondissement qui lui était tout dévoué.

M. Rogier, ministre des affaires étrangères, et le bourgmestre d'Anvers, M. Loos ont dû renoncer à se représenter devant les électeurs qui les nommaient depuis fort longtemps, et le président de la Chambre, M. Vervoest, abandonne aussi, pour ne pas être battu, toute candidature.

### FAITS DIVERS.

Deux commis en nouveautés, les sieurs R... et V..., avaient été rendre visite à un de leurs amis, artiste peintre, qui a loué pour la belle saison une chambre au 4<sup>e</sup> étage près de Meudon. A la suite d'un copieux dîner, alors qu'ils étaient échauffés par le vin, les trois amis causèrent et la conversation tomba sur l'aérostation et les parachutes. L'un d'eux déclara qu'avec un simple parapluie il se faisait fort de descendre par la fenêtre sans se faire aucun mal.

L'idée fut approuvée, et, sur-le-champ, on passa à l'exécution. On emprunta à la portière, sans lui dire dans quel but, un parapluie qui se trouva être un de ces anciens appareils de famille au manche solide et à l'immense envergure. Le sieur R..., ne tarda pas à se lancer dans le vide en se cramponnant à cet étrange parachute, et malgré quelques oscillations, il opéra sa descente sans accident.

Le sieur V... voulut l'imiter, mais à une certaine distance du sol un coup de vent lui arracha des mains la parachute. Il tomba alors lourdement et se fractura la jambe droite.

Heureusement la fracture est simple; un médecin qu'on a appelé a opéré immédiatement la réduction. Le jeune imprudent, qui a juré, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus, en sera quitte pour suivre un régime sévère de rester quelques semaines au lit sans bouger.

Nous lisons dans l'Indépendance Belge: La Cour d'assises du Hainaut, dans son audience de lundi, a condamné Louis Cérissier, domestique à Biaregnies, à la peine des travaux forcés à perpétuité, à l'exposition publique et à la restitution des objets volés, pour vol de deux tartines de commis sur un chemin public au préjudice de deux jeunes enfants.

Nous sommes heureux d'apprendre que le jury a immédiatement signé une requête en grâce.

On lit dans le Commerce de Gand la boutade suivante de M. le professeur Laurent qui, pour être exagérée, ne manque cependant pas de vérité:

Il faut avoir le diable au corps pour se livrer en Belgique à des travaux scientifiques. D'abord personne ne vous lit! Belges, mes chers compatriotes, permettez-moi de vous dire la vérité, il y en a tant qui vous flattent. Vous n'aimez pas la science. Vous préférez dépenser 10 fr. pour une bouteille de champagne ou pour une paire de becasses que de donner cent sous pour un livre. C'est un luxe qui ne sert à rien que les bouquins. Mais quand même les pauvres auteurs vous donneraient leurs ouvrages gratis, ils ne seraient pas encore lus. Pour trouver des lecteurs, il faut écrire des romans (!) Quant à la science, vous n'en voulez que pour autant qu'elle vous soit strictement nécessaire, et partant qu'elle vous procure

un profit, comme avocat ou comme médecin. La science qui ne conduit pas à une recette, vous en faites fi, pour mieux dire, vous ignorez qu'une pareille chose existe. Me permettez-vous de parler un instant de moi? Je vous jure que ce n'est que pour vous donner une preuve bien palpable de ce que je dis. Eh bien, chers concitoyens, je vous dirai qu'il y a telle ville universitaire de la Russie d'Asie, située au milieu des Cosaques, au milieu des barbares, comme diraient nos journaux, où mes livres sont plus lus que dans la ville de Gand, où j'enseigne depuis bientôt trente ans!

(1) Afin de donner plus de poids à l'assertion de M. Laurent, nous ajouterons qu'il y a un an, M. Moke, désirant voir publier un ouvrage auquel il avait consacré des années de travail, s'adressait à l'un de nos plus grands éditeurs; il en reçut la réponse: « Que le lecteur belge n'achète pas un livre sérieusement écrit; qu'il lui fallait du Montépin et du Paul de Cock. »

— On écrit de Vienne, 17 mai, à l'Illustration allemande:

Un spéculateur de notre capitale a pris tous les arrangements nécessaires pour offrir au public un voyage de plaisir dans les Etats-Unis. On s'embarquera à Hambourg pour New-York, on se rendra de là dans l'Albany, aux chutes du Niagara, à Baltimore et à Philadelphie. Une excursion dans le camp de l'armée fédérale sera également faite. On n'admettra que cent personnes pour faire ce voyage, dont le prix est fixé à 1.000 florins (2.500 francs), y compris logement et nourriture en Amérique. Une vingtaine de personnes ont déjà retenu des places.

— On vient d'inventer une machine à trier l'argent.

Cette machine, aussi simple qu'ingénieuse, est fort utile surtout pour les théâtres, caisses publiques, etc., où le temps manque pour faire le triage des diverses pièces de monnaie que l'on reçoit. Elle consiste dans une boîte qui contient autant de tiroirs qu'il y a de monnaies à trier. Le fond de chacun de ces tiroirs, celui de dessous excepté, est percé de trous dont le diamètre va en diminuant d'étage en étage, de manière à intercepter une monnaie en laissant passer celle du diamètre suivant, dans la série des grandeurs respectives. On agite la machine; les pièces de 5 francs restent dans le tiroir supérieur, le second retient les pièces de 2 fr. 50, le troisième celles de 2 fr., le quatrième les francs et le cinquième les pièces de 50 centimes, le tout en un tour de main.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

### REVUE AGRICOLE.

Nous avons eu de la pluie dans les premiers jours de la semaine; elle a fait le plus grand bien à toutes les céréales. Les prairies, les racines, les grains oléagineux ont particulièrement bénéficié de cette humidité. La végétation a donc repris une nouvelle vigueur. Depuis jeudi le temps est resté sombre, mais la température telle qu'elle est vaut mieux qu'un soleil trop vif, qui aurait imprimé une poussée trop vigoureuse en toutes choses. On est content de cette transition.

La lune nouvelle, qui a commencé dimanche vers 5 heures du soir, n'a rien eu d'inquiétant, bien qu'elle soit venue avec de la pluie; car si par hasard les observations Bugeaud se réalisaient, on en tire la conséquence qu'il y aurait plutôt de la sécheresse que de l'humidité pendant la période que nous allons traverser d'ici le 15 juin, période pendant laquelle vont s'effectuer l'épiage et la floraison des blés, ainsi que la floraison de la vigne.

Au marché de mercredi, les offres faites en blé par le commerce ont eu peu d'importance. Les bonnes qualités, fort recherchées par la meunerie, deviennent rares et se paient de 33 50 à 34 50; les qualités plus ordinaires de 32 à 33 fr., enfin les médiocres qualités de 30 50 à 31 50. Le tout réglé à 120 kil. La culture a peu offert également; elle a vendu avec facilité, selon qualité, de 30 50 à 34 50 les 120 kil. rendus aux usines de la meunerie du rayon. En somme, ce sont bien les mêmes prix que la semaine dernière, mais il y avait moins de difficulté à vendre et les acheteurs n'ont pas montré autant d'hésitation que précédemment.

Les affaires sur les marchés de la province ne sont pas très actives. Il y a peu de blé en général sur les halles, mais la demande en dehors des rayons respectifs est si restreinte, que les transactions sont bornées uniquement aux besoins locaux. A Marseille, il y a peu d'acheteurs et une tendance faible pour les blés. Dans le haut Languedoc, on ne fait absolument rien; à Bordeaux les cours sont tenus sans affaires. Nantes est très calme, ainsi que tous les marchés de l'Ouest.

Un de nos amis, qui a fait le voyage de Bordeaux à Périgueux, a cru remarquer quelques traces de rouille dans les champs qu'il a pu voir, du reste il avait remarqué dans une pièce aux environs de Langon le même symptôme: jusqu'à présent on ne s'est pas plaint.

Les récoltes dans l'Ouest sont toujours très belles ainsi que dans le Nord et dans l'Est.

On a fait quelques affaires en blés à livrer en 4 mois de novembre à Strasbourg au prix de 23 fr. les 100 kil., sans désignation de provenance ni d'âge, mais en qualité bonne, loyale et marchande. En Lorraine, on a traité des blés nouveaux à 24 fr. les 100 kil. pour 4 mois de septembre.

La Bourgogne ainsi que le Centre ont une bonne apparence.

(Ext. du Moniteur de l'Agriculture).

## INDUSTRIE ET COMMERCE

### Faits relatifs à l'histoire du coton.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro).

La première fabrique d'impression créée à Mulhouse fut affranchie de toute taxe pour deux ans, et on lui accorda par faveur le séjour sans cautionnement des ouvriers étrangers dont elle avait besoin.

A partir de 1749 elle dut pendant trois ans payer un abonnement annuel de 500 livres tournois, qui fit place à la taxe de 512 p. 0/0 du montant des opérations que durent payer tous les fabricants.

Dans le budget des recettes de 1762, c'est-à-dire treize ans plus tard, on voit déjà figurer la taxe générale perçue sur Messieurs les fabricants, pour une somme de 7,460 livres; ce qui, à 512 p. 0/0 représente un mouvement d'affaires de près de 1 million 800 mille francs.

La perception vigilante d'un impôt qu'on cherchait souvent à éluder et qui formait, en 1762, le 17 des revenus de la République, et de quoi faire face au 1/5 de ses dépenses (la ville prêtait alors de l'argent à 4 p. 0/0 l'an à ses citoyens) fut, non sans raison, l'objet de nombreuses ordonnances; mais ces décrets portèrent tous un caractère exclusivement fiscal.

On ne peut pas voir davantage une mesure d'hostilité dans l'interdiction d'achat des foulons que se disputaient les corps de métiers, et dans le décret de 1764 qui interdisait aux citoyens l'acceptation de commandites étrangères.

« Attendu, dit le décret, que, d'après la Constitution, nul ne peut commercer s'il n'est citoyen de la ville, et que par le moyen de commandites, qui au fond ne sont que des associations, il pourrait résulter des dommages au commerce de citoyens de la ville, il est défendu, etc. »

Cette mesure était sans doute une entrave, mais sous le but apparent d'éviter que des bénéfices qui devaient appartenir exclusivement aux seuls citoyens de la République n'allassent à des étrangers, elle cachait des motifs faciles à discerner.

La commandite étrangère, en aidant au développement de l'industrie nouvelle, nuisait (on le pensait du moins), aux professions anciennes; elle leur enlevait leurs ouvriers et produisait une élévation progressive des salaires.

Dans cette circonstance comme dans tant d'autres que nous indiquerons à la suite de notre rapport, parce qu'elles nous semblent parfaitement caractériser l'esprit de l'époque, l'impression était d'autant plus en butte aux attaques conservatrices qu'elle s'adressait aux corporations, que, par la nature même et la variété de ses travaux, elle se trouvait entraînée à empiéter de plus en plus sur les attributions de chaque corps de métier.

Rien ne saurait au reste mieux faire saisir ce qui se passa à cette époque que cette question qui fut soumise aux délibérations du Conseil :

« Qu'est-ce, à proprement parler, qu'un fabricant d'indiennes? Dessin, peinture, gravure, impression, apprêt, préparation des couleurs; et l'embrasse tout! »

Comment le classer sous une législation qui défend au perruquier de raser son client, au barbier de coiffer son patient! Puis surgissent de nouveaux embarras: les profits sont considérables; l'impression (qu'on a définitivement adjointe à la tribu des tailleurs) fait de nombreuses recrues dans tous les corps de métiers.

Alors surgit la question :

« Sera-t-il permis à un citoyen d'avoir une fabrique à côté de sa profession? Le Conseil se prononça pour la négative, en décidant qu'il serait permis à chaque citoyen d'établir une fabrique, mais qu'il lui serait défendu de continuer sa première profession et de faire son commerce en détail (1). »

Il consacrait ainsi, une fois de plus, la défense du cumul des professions, l'une des bases constitutives d'un régime qui cherchait, par la limitation et le partage étroit du travail, à assurer du pain à tous.

Ajoutons à l'éloge de nos pères que pendant bien des siècles ils atteignirent leur but.

S'ils retardèrent un instant l'essor que devait prendre notre industrie, ils surent assurer à chacun une heureuse médiocrité, et préserver complètement le petit Etat de ces contrastes saisissants que présentent aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler les grands centres de prospérité.

ENGEL DOLLFUS.

(1) Il fit cependant quelques exceptions, ainsi: En 1754, il autorise le sieur Jean Dollfus à avoir une pharmacie nonobstant sa fabrique. En 1755, on permit au sieur Henri Dollfus de continuer à faire des dessins de fabrique bien qu'il fût fabricant.

## AVIS.

### BAISSE DE 35 0/0

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse: ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin.

3634 - 15 m. au 15 jt.

## BULLETIN FINANCIER.

25 mai 1863.

Les bonnes dispositions qui s'étaient manifestées samedi parmi les spéculateurs se sont continuées aujourd'hui.

Le marché a été ferme depuis le commencement jusqu'à la fin.

La rente, les Mobiliers et d'autres valeurs ont encore éprouvé une amélioration sensible.

La rente a varié de 69.55 à 69.70 pour fermer à 69.65.

Les consolidés anglais sont stéréotypés de 92 1/8 à 1/4.

L'Italien est lourd de 72.55 à 72.65; l'emprunt nouveau est à 73.60.

Le Mobilier français a monté de 1445 à 1453.75, et l'Espagnol de 967.50 à 980.

L'Orléans reste à 1006.25; le Nord à 1037.50; l'Est à 512.50; le Lyon à 1068.75.

Le Midi s'est traité de 775 à 780.

L'Ouest est à 527.50; le Genève à 445.

Les Autrichiens sont cotés 495; les Lombards 567.50; les Romains 450; le Saragosse 727.50; le Nord d'Espagne 580; les Suez 515; les Transatlantiques 5.7.50; les Ports de Marseille 767.50; les actions de la Banque ottomane 772.50.

Cours moyen du comptant: 3 0/0, 69.60.

4 1/2, 97.

Banque de France, 3,450.

### PRÉ CATELAN.

Excepté les jours de fête, prix d'entrée 25 centimes en consommations.

Le restaurant est ouvert tous les jours. Café, billard. Dîners et déjeuners à toute heure. Salons particuliers pour festins et noces.

Les jeux sont à la disposition du public tous les jours.

### Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 26 mai 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect	» » » » »
3/6 betterave fin . . . . . id	» » » » »
3/6 mélas. ind. . . . . id	61 50 » » »
3/6 fin de grains . . . . . id	» » » » »
3/6 de riz. . . . . id	» » » » »
Genièvre. . . . . id	45 » » » »
Anis. . . . . id	50 » » » »

### CENT MILLE FRANCS

à GAGNER pour 25 centimes.

CLÔTURE DÉFINITIVE DIMANCHE PROCHAIN.

Grande Loterie (la Monténégro), à 25 c. le billet. (Seule grande loterie autorisée dans toute la France).

### CAPITAL, UN MILLION DE FRANCS.

TIRAGE PUBLIC A L'HOTEL DE VILLE.

(Surveillance et Concours de l'Autorité).

1. C'est le tirage définitif et le plus important;
  2. Tous les lots promis seront gagnés par les preneurs de billets, et immédiatement payés en espèces;
  3. Tous les lots sont déposés à la Banque de France;
  4. Parmi les nombreux lots de ce tirage se trouvent les gros lots de 5,000 fr., — 10,000 fr., — 100,000 fr.
  5. Le billet, ne coûtant que 25 c., on va donc, pour 25 c., gagner 100,000 fr.;
  6. Ces billets (à 25 c. pour gagner 100,000 fr.) se placent très rapidement;
  7. Prendre aujourd'hui à Roubaix et principales autres villes, derniers billets chez libraires, débitants de tabac, etc.;
  8. Et si on ne peut plus s'y procurer de billets (car partout ils deviennent rares), on pourra alors, pour recevoir à toutes destinations, billets variés, adresser (en mandat de poste ou en timbres-poste) au Directeur du Bureau-Exécution, rue Rivoli, 68, Paris, 5 fr. pour 20 billets, — 40 fr. pour 40, — 20 fr. pour 80.
- Le Journal de Roubaix publiera les numéros gagnants. 3782-3045

### AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place. 3671-4601

### COFFRES - FORTS,

SYSTEME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres-forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer: cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparences, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille. 2563

### Pensionnat de Demoiselles.

M<sup>lle</sup> CAVELAN, de Paris, qui ont fondé un pensionnat de demoiselles, rue du Grand-Chemin, 73, se recommandent tout particulièrement par l'organisation d'une entreprise toujours difficile, surtout aujourd'hui.

D'après le prospectus que M<sup>lle</sup> CAVELAN ont fait, cet établissement réunit tous les avantages possibles d'instruction et d'éducation.

Les langues étrangères sont l'objet d'une attention toute spéciale; les arts d'agrément, dessin, musique, etc., ne sont pas oubliés, et les prix de ces accessoires, indispensables de nos jours, sont très-moderés.

Nous croyons pouvoir annoncer aux parents une maison établie dans les meilleures conditions.

### AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arquebuser breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefaucheur, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planche-Trouée, à Roubaix. (3720)

### Ville de Roubaix.

## GRAND TIR

A la Carabine système Flobert donné

A l'hôtel des Sapeurs-Pompiers place

de la Mairie,

par JANSSENS DURIEUX, ARMURIER.

Les prix suivants sont offerts aux amateurs qui feront le plus grand nombre de points en une série de 5 balles.

- 1<sup>er</sup> prix un fusil double système Lefaucheur (arme de luxe) valeur fr. 175,00
  - 2<sup>me</sup> Un revolver américain à 6 coups avec boîte et accessoires 80,00
  - 3<sup>me</sup> Une Carabine Flobert canon à bascule gravure renaissance 65,00
  - 4<sup>me</sup> Un pistolet système Flobert canon à pans crosse en ébène gravé 35,00
  - 5<sup>me</sup> Une paire de pistolets de tir canons dans turc déroché 25,00
  - 6<sup>me</sup> Une Carabine 12,00
  - 7<sup>me</sup> Une Cartouchière pour Lefaucheur avec 20 compartiments 8,00
- Total fr. 400,00

N. B. Toutes ces armes sont garanties et réglées au tir; elles seront déposées au local du tir à la vue des amateurs.

### DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

- Art. 1<sup>er</sup>. Le tir se compose de 800 séries à 50 c. La série se paie au comptant.
- Art. 2. La distance à tirer est de 11 mètres.
- Art. 3. Il ne sera admis au tir que des carabines système Flobert du calibre de 6 millimètres.
- Art. 4. Une collection de carabines sera à la disposition des amateurs.

On ne pourra se servir que des capsules fournies par le tir, elles seront les mêmes jusqu'à la fin. Chaque amateur payera ses capsules à raison de 10 cent. la série.

Art. 5. Les séries ne pouvant dépasser le chiffre de 800, les amateurs sont priés de se faire inscrire d'avance pour le nombre de séries qu'ils voudraient tirer. On pourra s'en procurer au local du tir.

Art. 6. Le tir s'ouvrira le dimanche 31 mai, à 3 heures de relevée et continuera le lendemain lundi et les dimanches et lundis suivants à la même heure, jusqu'à concurrence de la dernière série.

Art. 7. Les amateurs étrangers qui désireraient prendre part au tir, sont priés de s'adresser au secrétaire, pour lui indiquer le nombre de séries qu'ils veulent retirer, et fixer la date à laquelle ils se présenteront pour les tirer.

Art. 8. Pour plus de facilité, plusieurs cibles seront à la disposition des amateurs étrangers.

Art. 9. La clôture du tir sera ultérieurement annoncée par la poste à tous les amateurs qui auront fait le plus grand nombre de points; le même tireur ne pourra avoir droit qu'à un seul prix. Ceux qui auront fait un nombre égal de points, seront prévenus du jour où ils devront concourir entre eux.

Art. 10. La commission veillera à la stricte exécution des conditions du règlement et jugera en dernier ressort toute contestation qui pourrait s'élever.

Le mauvais temps n'empêchera aucunement le tir d'avoir lieu: on peut tirer à couvert.

Ainsi fait et arrêté en séance du 18 mai 1863.

### La commission du tir:

MM. BARBOTIN, capitaine des Sapeurs-Pompiers, président; Carlos Cordonnier, vice-président; Jean-Baptiste Demetree et François Petit, commissaires; Henri D'Aluvin, secrétaire.

N. B. Les amateurs qui désireraient faire l'acquisition d'armes de luxe, en trouveront à l'hôtel un choix complet et à des prix très modérés.